

Recensement agricole 2020

Exploitations et population agricole

Un vieillissement des exploitants agricoles plus marqué en grandes cultures

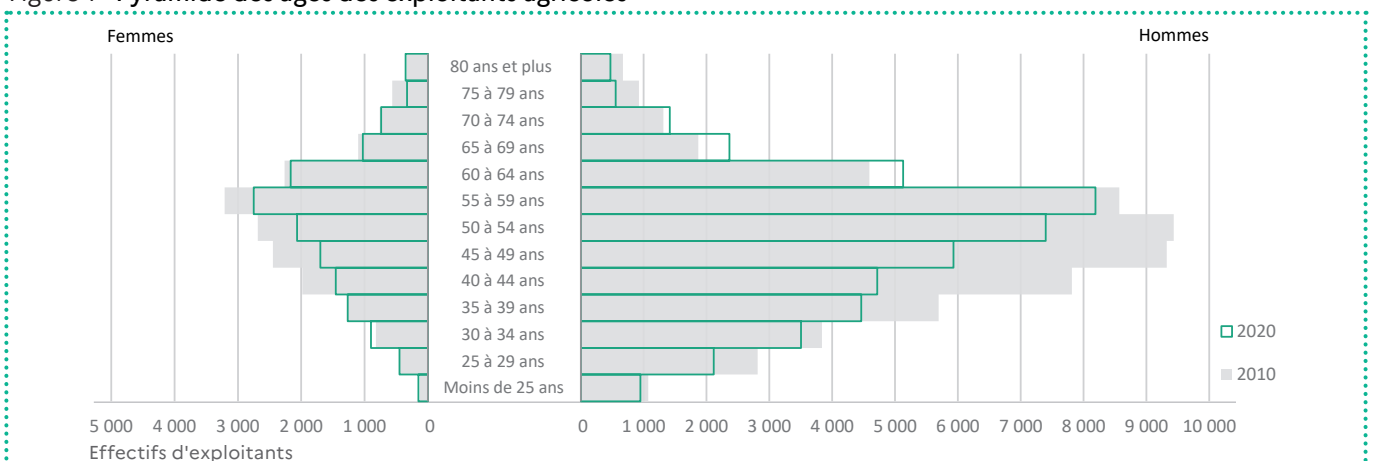
Auvergne-Rhône-Alpes compte, en 2020, 62 526 chefs d'exploitation et coexploitants à la tête de 48 493 exploitations agricoles. Comparé à 2010, les agriculteurs sont moins nombreux et plus âgés. La tendance au vieillissement est plus marquée dans les exploitations spécialisées en grandes cultures. Près de la moitié d'entre-elles ont un ou plusieurs de leurs dirigeants âgés de 55 ans ou plus. La question du devenir est particulièrement prégnante pour 12 000 structures dont les exploitants ont dépassé le seuil des 60 ans. Les concernant, un tiers des chefs d'exploitation déclare ne pas savoir encore ce que va devenir leur ferme dans les 3 ans, un tiers ne prévoit pas leur départ pour l'instant et un quart envisage une reprise, le plus souvent par un membre de la famille.

En 2020, 62 526 chefs d'exploitation et coexploitants dirigent une exploitation agricole dans la région. Corollaire de la baisse du nombre d'exploitations (- 23 % entre 2010 et 2020), la tendance est, comme au plan national, à la réduction du nombre d'exploitants (- 18 %) et au

vieillissement des effectifs (figure 1). Leur nombre diminue dans toutes les tranches d'âge, hormis les catégories entre 60 et 75 ans qui voient leurs effectifs s'accroître. Les exploitants d'Auvergne-Rhône-Alpes sont âgés en moyenne de 50,4 ans en 2020 contre 49,5 ans en 2010.

Même si la part des moins de 40 ans augmente très légèrement entre 2010 et 2020 (22 % en 2020, + 0,9 point), celle des 60 ans ou plus s'accroît significativement (23 % en 2020, + 4,4 points). Ce vieillissement est exclusivement le fait des hommes. Leur âge moyen

Figure 1 - Pyramide des âges des exploitants agricoles



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles



atteint 49,7 ans en 2020 (+ 1,2 an depuis 2010), tandis que celui des femmes se stabilise à 52,6 ans. La poursuite du développement de l'accès des femmes au métier d'exploitante agricole se traduit par un maintien des effectifs de jeunes exploitantes (moins de 40 ans) entre 2010 et 2020 (figure 1). Elles représentent, en 2020, 20 % des dirigeants de moins de 40 ans, soit une hausse de + 3,5 points comparé à 2010. Cette proportion se situe cependant en deçà de la part des femmes toutes catégories d'âge confondues (24,5 % en 2020, + 0,8 point), celle-ci étant en augmentation dans les générations plus âgées.

Les seniors (hommes ou femmes de 55 ans ou plus), qui ont déjà atteint ou atteindront l'âge légal de la retraite dans la décennie qui vient, représentent désormais 41 % des effectifs, soit 6,3 points de plus qu'en 2010. Les spécialisations en grandes cultures sont les plus fréquemment concernées par le vieillissement de leurs dirigeants. Les seniors sont particulièrement nombreux dans les zones de cultures, telles le val d'Allier, la vallée de la Saône et celle du Rhône, en particulier dans sa partie méridionale (figure 2). Au sein de la région, c'est dans le Puy-de-Dôme et la Drôme que la part des 55 ans ou plus est la plus forte (respectivement 44 % et 43 %). Elle avoisine ainsi le niveau métropolitain (43 %). A l'opposé, la Loire et les deux Savoies affichent les parts les plus faibles de la région. Avec 34 %, la Loire figure parmi les départements métropolitains ayant la plus faible proportion.

Près d'une exploitation sur deux dirigée par au moins un exploitant senior

En 2020, 23 300 exploitations (48 %) sont dirigées par au moins un exploitant senior. Comme au plan national, cette proportion varie selon les spécialisations (figure 3). Elle est la plus élevée dans les fermes spécialisées en grandes cultures et, dans une moindre mesure, en cultures fruitières ou en viticulture. A l'opposé, elle est la plus faible en maraîchage-horticulture et en élevage de porcins-volailles.

Figure 2 - Part des exploitants de 55 ans ou plus

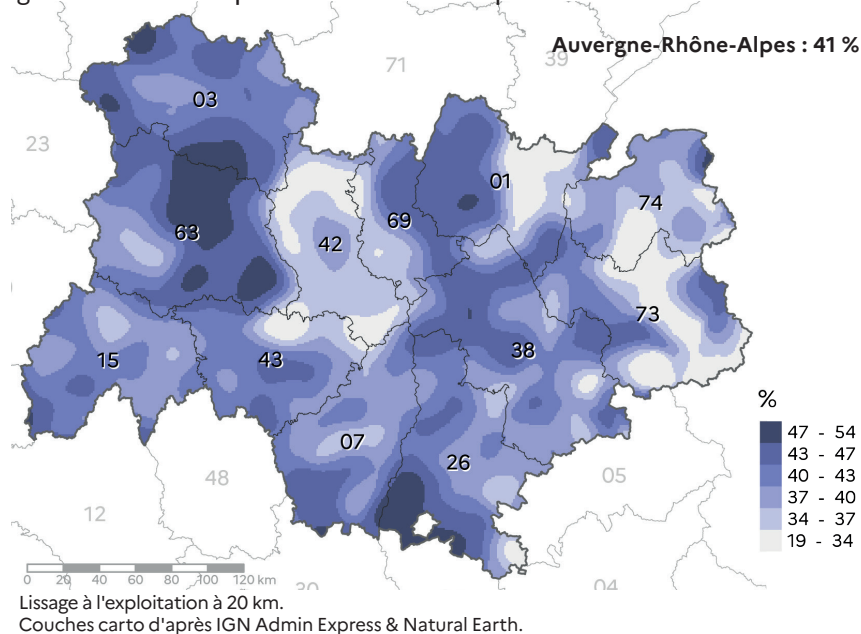


Figure 3 - Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation

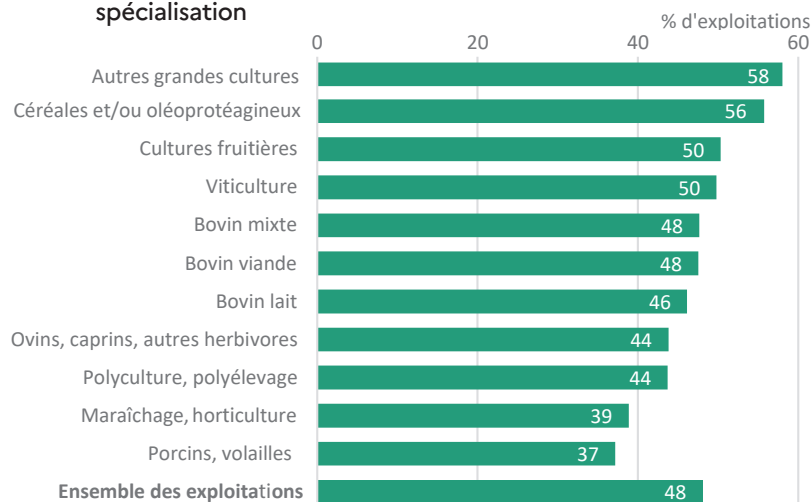


Figure 4 - Exploitations selon la dimension économique et la catégorie d'âge des exploitants

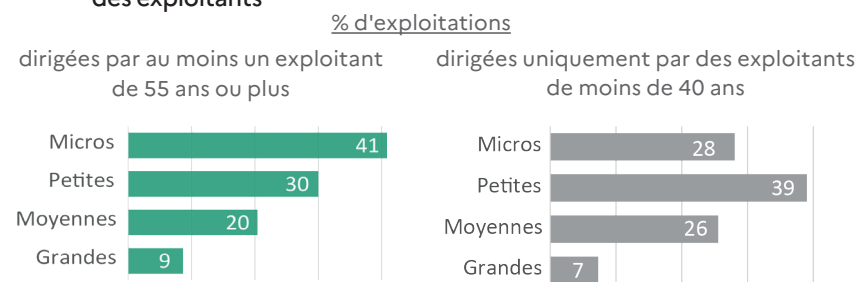
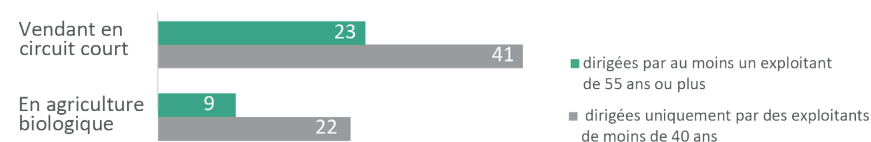


Figure 5 - Exploitations en agriculture biologique et vendant en circuit court selon la catégorie d'âge (en %)



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant les packages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les exploitations avec au moins un senior à leur tête sont plus souvent de toute petite taille économique (voir Sources et définitions). Ainsi, 41 % d'entre-elles sont des microexploitations (figure 4), contre 28 % pour celles dirigées uniquement par des jeunes de moins de 40 ans. De même, leurs démarches de valorisation sont différentes. La production bio et la vente en circuits courts sont souvent le fait d'agriculteurs plus jeunes, respectivement âgés en moyenne de

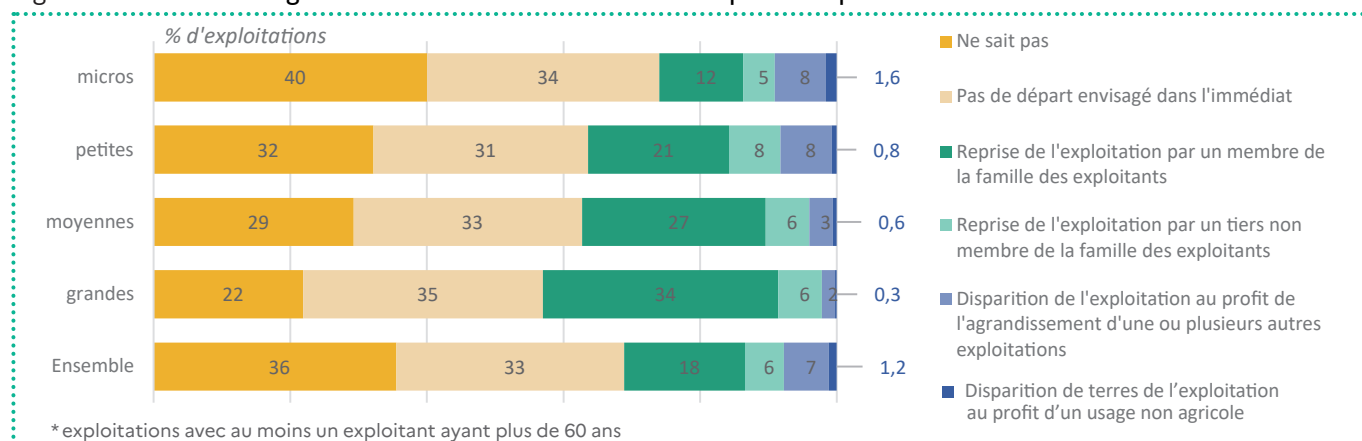
46,3 ans et 47,3 ans. Cela se traduit par une part de fermes conduites en agriculture biologique ou impliquées dans la vente en circuit court plus forte lorsqu'elles sont dirigées uniquement par des jeunes exploitants (figure 5).

La reprise de l'exploitation envisagée par un quart des exploitants de plus de 60 ans

Au sein des exploitations ayant un ou plusieurs exploitants seniors à

leur tête, la question du devenir est particulièrement prégnante pour près de 12 000 d'entre-elles, dont le ou les dirigeants ont dépassé les 60 ans. Elles représentent le quart des exploitations régionales et cultivent 525 000 hectares (18 % de la SAU des exploitations régionales). Elles sont pour la plupart de faible dimension économique. Plus de la moitié (56 %) sont des microexploitations, dont la SAU moyenne est de 11 hectares. Il s'agit notamment d'exploitations dont le chef, à la retraite, a conservé

Figure 6 - Devenir envisagé dans trois ans selon la taille économique des exploitations*



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant les pacages collectifs
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Le profil des chefs d'exploitations installés après 2010

Les chefs dont la première installation a eu lieu après 2010 dirigent un quart des exploitations régionales. Moins souvent installés dans le cadre familial, ces chefs, plus jeunes, ont un niveau de formation plus élevé que leurs homologues installés en 2010 ou avant. Leur niveau reste néanmoins inférieur à celui observé en France métropolitaine. Ils sont plus souvent à la tête de micro ou de petites exploitations, et cela, de manière plus prononcée qu'au plan national. Leurs exploitations sont également plus fréquemment conduites en agriculture biologique et sont plus souvent impliquées dans la vente en circuits courts. Enfin, 48 % des exploitations spécialisées en culture de légumes sont dirigées par un chef installé après 2010. A l'opposé, cette part est la plus faible en bovins lait (18 %) et bovins viande (21 %).

Portrait de la génération des chefs installés après 2010

	Exploitations* avec un chef installé après 2010	Exploitations* avec un chef installé en 2010 ou avant	Ensemble des exploitations
Part de femmes cheffes d'exploitation	32 %	16 %	20 %
Part de chefs d'exploitation installés dans le cadre familial	60 %	78 %	73 %
Age moyen du chef d'exploitation	41,1 ans	54,8 ans	51,3 ans
Part de chefs d'exploitation ayant 55 ans ou plus	18 %	51 %	43 %
Part des chefs avec un niveau de formation au moins égal au baccalauréat	71 %	42 %	49 %
Part des chefs avec un niveau de formation supérieur au baccalauréat	39 %	17 %	23 %
Part des micro et petites exploitations	73 %	64 %	66 %
Part des exploitations vendant en circuit court	40 %	26 %	30 %
Part des exploitations en agriculture biologique	21 %	11 %	13 %

* hors exploitations dont la gestion est assurée par un prestataire
Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, hors structures gérant les pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

quelques hectares ou de fermes reprises par l'épouse du conjoint au moment de sa retraite. Ainsi, près de 70 % des cheffes d'exploitation ayant dépassé les 60 ans sont à la tête de microexploitations. Les structures à spécialisation végétale sont surreprésentées (48 %) au regard de leur poids dans l'ensemble des exploitations régionales (37 %). Dans ces unités, 36 % déclarent ne pas connaître leur devenir dans les trois prochaines années (figure 6). Cette incertitude est particulièrement marquée dans les microexploitations, elle se réduit à mesure que la taille économique croît.

Un tiers n'envisage pas pour l'instant de départ de l'exploitant concerné, une tendance un peu plus fréquente en élevage d'ovins, caprins et autres herbivores (39 %) et en viticulture et cultures fruitières (36 % et 35 %). Près du quart déclare une reprise de l'exploitation par un membre de la famille ou par un tiers. Cette part est plus importante dans les unités de grande taille économique (41 % pour les grandes exploitations). Elle est également plus forte en élevage de bovins laitiers (32 %). Les solutions de reprise sont en revanche moins fréquemment envisagées en élevage

d'ovins, caprins et autres herbivores et dans la spécialisation des autres grandes cultures (hors céréales et/ou oléoprotéagineux). De manière générale, peu de répondants prévoient une disparition de leur exploitation pour l'agrandissement d'autres structures et encore moins pour un usage non agricole. ■

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Le terme exploitant agricole désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En France métropolitaine, 79 % des exploitations sont dirigées par un seul exploitant, 16 % sont dirigées par deux exploitants et 5 % par plus de deux exploitants.

L'âge décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (=2020-année de naissance).

Les exploitants seniors cités dans la publication désignent ceux âgés de 55 ans ou plus.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Pour en savoir plus

- Recensement agricole 2020 - Les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior - Agreste Primeur n°10 - juillet 2022
- Recensement agricole 2020 - Un paysage d'exploitations qui se diversifie - Agreste Etudes Auvergne-Rhône-Alpes n°4 - décembre 2021
- Recensement agricole 2020 - Premiers résultats - Agreste Essentiel Auvergne-Rhône-Alpes n°10 - décembre 2021